

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

N° d'ordre : 44/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation de représentants

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland :
Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) :
Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA SEMAG

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que par délibération de son Conseil d'Administration en date du 24/11/2025, la SEMAG a validé la 2^{ème} séquence de son opération d'augmentation de capital par apport en numéraire et en nature de 10 M€. La 2^{ème} séquence, qui porte sur un montant de 3 M€, par émission de 10 830 actions nouvelles, chacune au prix de 277 euros, soit 230 euros de valeur nominale assortie d'une prime d'émission de 47 euros, débouche sur une augmentation du capital social de la SEMAG de 2 999 910 euros.

A l'issue de cette opération, la participation de la Ville de Basse-Terre au capital de la SEMAG se maintient à 69 000 euros et représente désormais 0,24% du capital social de la SEMAG, correspondant ainsi à la détention de 300 actions de valeur nominale de 230 euros.

Consécutivement à l'opération d'augmentation de capital précitée et aux élections municipales de 2026, la SEMAG doit renouveler ses instances de gouvernance, et, pour ce faire, sollicite la Ville dans son courrier du 18/03/2026, afin qu'elle procède à la désignation d'un(e) Représentant(e) pour siéger à l'*Assemblée Spéciale des Petites Communes de la SEMAG*.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1522-4, L. 1524-1 et L.1524-5 :

Vu, le code de commerce ;

Vu la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022 ;

Vu le courrier du 18/03/2026 de la SEMAG portant sur la désignation du Représentant(e) de la Commune à l'*Assemblée Spéciale des Petites Communes de la SEMAG* ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Ville de Basse-Terre en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 24 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)

05 ABSTENTIONS

(M. LOBEAU Joel, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie
, Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER M. PERRAIN Franck pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des Petites Communes de la SEMAG.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le/la représentant(e) à occuper une éventuelle fonction de présidence, accepter éventuellement des fonctions ou mandats et percevoir des jetons de présence dont le montant annuel maximum est fixé à 2 000 euros.

ARTICLE 3 : DE DÉSIGNER M. PERRAIN Franck pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de la SEMAG.

ARTICLE 4 : DE DIRE que M. PERRAIN Franck représentant(e) sera tenu(e) de se déporter lors de votes susceptibles de la/le placer en situation de conflit d'intérêt.

ARTICLE 5 : DE DONNER mandat à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.


Certifiée exécutoire, compte tenu de 05 MAI 2026

La transmission en Préfecture le

Fait à Basse-Terre, le 30 AVR. 2026

L'affichage et/ou la publication le 05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Le Maire

André ATALLAH

Le Maire

André ATALLAH